

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**Récupération des coûts des services liés à
l'utilisation de l'eau sur les bassins
Métropolitains et d'Outre-Mer**

Bassin de Saint-Martin

Version définitive



Institut des Ressources Environnementales
Et du Développement Durable

L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Note au lecteur

Ce rapport **présente les résultats de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau sur le bassin hydrographique de Saint-Martin pour la période 2013-2016.**

Les analyses ont été menées pour les ménages, les activités de production assimilées domestiques, les industriels et l'agriculture. Ces analyses ont permis de déterminer les taux de couverture des coûts des services, par le prix de l'eau dans un premier temps, par le prix de l'eau et les subventions dans un deuxième temps, complétés par les autres sources de financement pour terminer.

Dans un souci d'efficacité, cette actualisation des études de récupération des coûts a été menée dans le cadre d'une étude nationale. Celle-ci a permis notamment d'harmoniser les résultats produits par les bassins, mais de ce fait, rendu difficile les comparaisons de l'évolution de certains ratios entre ce cycle et le précédent.

Les principales sources de données, la méthodologie et les hypothèses retenues sont explicitées dans un rapport méthodologique, commun à tous les bassins.

Principaux résultats :

Les ratios de récupération des coûts des services d'eau et d'assainissement du district de Saint-Martin sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Millions d'€ Hors Taxes / an	Saint-Martin		Total	
	AEP	ASST		
Recettes facturées	4,18	3,84	8,02	
Subvention d'exploitation	2,47	0,00	2,47	
Recettes de fonctionnement des services (1)	6,65	3,84	10,49	
Dépenses d'exploitation (2)	-3,05	-3,20	-6,25	
Excédent Brut d'exploitation(3= 1-2)	3,60	0,65	4,25	
75 autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	
76 produits financiers	0,00	0,00	0,00	
77 produits exceptionnelles	4,49	0,01	4,49	
65 autres charges de gestion courante	0,00	0,00	-0,01	
66 Charges financières	-0,07	-0,08	-0,14	
67 charges exceptionnelles	-2,02	0,00	-2,02	
Résultat de gestion, financier (4)	2,40	-0,07	2,32	
Capacité d'autofinancement - CAF (5=3+4)	6,00	0,57	6,57	
Subventions d'investissement	1,45	1,32	2,77	
Dépenses d'investissement	-2,43	-4,19	-6,61	
Consommation de capital fixe (CCF MAX)	-1,99	-1,95	-3,94	
Alimentation en eau potable	-1,99	0,00	-1,99	
Assainissement collectif	0,00	-1,95	-1,95	
Consommation de capital fixe (CCF MIN)	-1,10	-1,10	-2,20	
Alimentation en eau potable	-1,10	0,00	-1,10	
Assainissement collectif	0,00	-1,10	-1,10	
R1	Taux de couverture des charges d'exploitation	137%	120%	128%
R2	Taux de couverture des investissements	307%	45%	141%
R3 Max	Taux de couverture besoins renouvellement	159%	99%	128%
R3 Min	Taux couverture besoins renouvellement	192%	118%	154%

- Le recouvrement des coûts de fonctionnement par les recettes des services : R1 = 128%
- Le recouvrement des coûts d'investissement par les recettes des services et les subventions : R2 = 141%
- Le recouvrement du besoin en renouvellement des installations (évalué par la CCF) par les disponibilités de financement des services (recettes et subventions) : R3 = entre 128% et 154% selon les hypothèses retenues sur la durée de vie du patrimoine.

Par catégorie d'utilisateur, après intégration des coûts pour compte propre, des transferts, et coûts environnementaux, les ratios de récupération des coûts sont les suivants :

Million d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Ménages	APAD	Industrie	Indus+APAD	Agriculture
Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	47%	42%	42%	41,6%	57,2%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	33%	30%	27%	28,7%	22,8%

Il n'a pas été mené d'analyse par district pour les usages navigation et hydroélectricité. A l'échelle nationale, hors coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts du secteur de l'hydroélectricité est supérieur ou égale à 100%, et de 73% pour le secteur de la navigation fluviale.

SOMMAIRE

1.	LE CADRE GENERAL	7
2.	ANALYSE DES COMPTES DES SERVICES COLLECTIFS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT	7
2.1	ANALYSE DES COMPTES DES DELEGATAIRES.....	10
2.2	ANALYSE DES COMPTES DES COLLECTIVITES.....	11
2.3	CONSOLIDATION DES COMPTES.....	11
2.4	HYPOTHESE SUR LA TVA.....	12
2.5	LA CONSOMMATION DE CAPITAL FIXE - CCF.....	12
3.	ANALYSE DES TAUX DE RECUPERATION DES COUTS.....	13
4.	LES TRANSFERTS	16
4.1	LES TRANSFERTS VIA LES FLUX D'AIDES-REDEVANCES DE L'OFFICE DE L'EAU	16
4.1.1	<i>Aides perçues par les usagers.....</i>	16
4.1.2	<i>Les redevances payées par les usagers.....</i>	17
4.2	LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : ETAT, CONSEILS REGIONAUX, CONSEILS DEPARTEMENTAUX ET AUTRES COLLECTIVITES.....	17
4.3	PROGRAMMES EXCEPTIONNELS D'INVESTISSEMENT	17
4.4	LA SOLIDARITE INTERBASSIN.....	18
4.5	LES TRANSFERTS DES BUDGETS GENERAUX AUX BUDGETS EAU	18
4.6	LES TRANSFERTS VIA LA TGAP.....	18
4.7	LES TRANSFERTS VIA L'EPANDAGE DES BOUES.....	18
5.	LES COUTS POUR COMPTES PROPRES	19
5.1	ASSAINISSEMENT ET EPURATION EN COMPTE PROPRE.....	19
5.1.1	<i>Assainissement non collectif des usagers domestiques.....</i>	19
5.1.2	<i>Epuraton autonome des industriels.....</i>	20
5.2	PRELEVEMENTS AUTONOMES DES INDUSTRIELS.....	20
5.3	COUTS POUR COMPTE PROPRE DE L'AGRICULTURE.....	20
5.3.1	<i>Gestion des effluents d'élevage.....</i>	20
5.3.1.1	<i>Les coûts de fonctionnement.....</i>	20
5.3.1.2	<i>La CCF.....</i>	21
5.3.2	<i>L'irrigation.....</i>	21
6.	LES COUTS ENVIRONNEMENTAUX	21
6.1	LES DEPENSES COMPENSATOIRES.....	21
6.2	ESTIMATION DES AUTRES COUTS ENVIRONNEMENTAUX	21
6.2.1	<i>Evaluation monétaire des autres coûts environnementaux.....</i>	22
6.2.2	<i>Responsabilité des acteurs.....</i>	22
6.3	SYNTHESE DE L'EVALUATION DES COUTS ENVIRONNEMENTAUX	22
7.	LES TAUX DE RECUPERATION DES COUTS PAR USAGER	24
8.	ANNEXES.....	39
8.1	ANNEXE 1 : CLE DE REPARTITION DES VOLUMES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT	39

1. Le cadre général

L'article 5 de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, appelée Directive Cadre sur l'Eau (DCE), demande une caractérisation des districts hydrographiques (aussi appelée plus communément « état des lieux »), qui doit s'appuyer sur une analyse économique des usages de l'eau.

L'article 9 ainsi que l'annexe III de la DCE précise notamment que cette analyse doit permettre de prendre en compte et de rendre compte du niveau de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau, compte tenu du principe pollueur-payeur. Le degré de récupération des coûts répond avant tout à une **exigence de transparence** demandée par la DCE.

Au-delà de la réponse à une exigence communautaire, cette étude permet également de fournir des indicateurs compréhensibles par les acteurs du territoire pour animer les débats des instances de bassins. Elle éclaire par exemple sur les besoins en renouvellement du patrimoine, le rôle du système aides-redevances des agences et offices de l'eau dans le prix de l'eau domestique, le bilan des transferts pays et reçus par catégorie d'utilisateur, etc.

Cet exercice améliore également la connaissance des transferts financiers entre acteurs et renseigne ainsi sur les équilibres financiers à l'œuvre.

Enfin, il permet d'identifier les tendances du système de gestion de l'eau sur le territoire. L'étude nationale est menée par district hydrographique et les résultats présentés sont des moyennes annuelles calculées sur la période 2013-2014.

Les acteurs des services liés à l'utilisation de l'eau

La directive cadre sur l'eau (DCE) exige qu'une analyse économique des usages de l'eau soit menée pour chaque district hydrographique. Au minimum, les trois grandes catégories d'utilisateurs qui doivent être analysées sont les ménages, l'agriculture et l'industrie. Les usagers « contribuable » et « environnement » peuvent également être analysés dans le cadre de cette étude.

- L'utilisateur **Agricole**. La définition de l'agriculture est celle classiquement utilisée par les instituts de statistiques, elle inclut toutes les activités de production agricoles à l'exception de l'industrie agro-alimentaire comprise dans l'industrie.
- L'utilisateur **Industriel**. La référence de l'**industrie** est celle de l'institut européen de statistiques EUROSTAT : elle inclut toutes les activités de production, y compris les services, les petits commerces, l'artisanat, les PME-PMI. Il convient ainsi de bien avoir à l'esprit que les services d'eau et d'assainissement des collectivités recouvrent également les activités des industries raccordées et celles du petit commerce de proximité (boulangerie, épicerie, etc.) sous la dénomination activités de production assimilées domestiques (APAD) qui relèvent formellement de la catégorie de l'industrie au sens de la DCE.

Ainsi derrière le terme « *usager industriel* » on retrouve :

- Les industriels au sens « *redevable* » des agences de l'eau (activités de production dépassant une certaine taille, identifiées individuellement) comprenant les industries isolées et les industries raccordées à des réseaux publics ;
 - Mais aussi les activités de production assimilées domestiques (APAD), c'est-à-dire les petits commerces, l'artisanat et les PME-PMI, traditionnellement comptabilisées sous le vocable « *collectivité* » au sein des agences.
- Par usager **Ménages ou Domestique**, on comprend les consommateurs d'eau domestique, et nommés ci-après, pour plus de lisibilité, les « usagers domestiques ».

- L'utilisateur, ou plutôt l'acteur **Contribuable**, qui doit être distingué du consommateur d'eau. La mise en évidence des flux de financement doit faire apparaître toutes les subventions publiques en provenance des collectivités territoriales (Conseils Départementaux, Conseils Régionaux), de l'Etat, de l'Europe, derrière lesquels on peut identifier le quatrième usager qui est le contribuable. Même si pour le grand public, le portefeuille du contribuable est le même que celui du consommateur d'eau, cette distinction est importante pour bien mettre en évidence dans quelle mesure l'eau paie l'eau et isoler la part qui est payée par l'impôt de celle payée par le prix de l'eau. En effet, il est opportun de faire apparaître le contribuable en sa qualité d'acteur distinct du consommateur d'eau dans la mesure où, à ce titre, il se voit appliquer des prélèvements différenciés et avoir des attentes distinctes, dont les besoins financiers interfèrent avec les flux d'échange entre usagers.
- L'acteur **Environnement**. La Directive demande également d'évaluer les bénéfices et les dommages pour les milieux naturels, ce qui fait apparaître une cinquième catégorie d'utilisateur-acteur : l'environnement. L'environnement supporte en effet des coûts liés à sa dégradation, mais il peut également bénéficier de subventions pour compensation et/ou réparation (ex : entretien des rivières).

Les services liés à l'utilisation de l'eau et le financement de ces services

L'exercice de la récupération des coûts renvoie à l'étude du financement des services liés à l'utilisation de l'eau. Les services liés à l'utilisation de l'eau sont constitués des services collectifs et des services autonomes.

- Le financement des **services collectifs d'eau potable et d'assainissement** est assuré les usagers, domestiques, industriels, APAD et occasionnellement agriculteurs, via la facturation.
- Le financement des **services autonomes est assuré, grande partie, directement par l'utilisateur lui-même sur son compte propre**. A titre d'illustration, l'assainissement autonome des habitations est pris en charge directement par l'utilisateur domestique, l'industriel peut être amené à prélever directement dans le milieu et traiter directement ses eaux usées sur site, l'agriculteur qui est équipé d'un point de forage sur son terrain prend en charge ses propres coûts. L'utilisateur peut toutefois bénéficier d'aides sous la forme de subventions et/ou de prêts à taux bonifié, constituants de fait des transferts indirects, soit des contribuables (subventions Etat et collectivités), soit d'autres usagers (subventions agences/offices de l'eau).

Le tableau ci-dessous présente la liste des usages de l'eau, via les services collectifs et les services autonomes.

	Ménage	Entreprises		Agriculture
		Activités économiques assimilées domestiques	Industrie	
Services de captage, traitement, stockage de l'eau	Services publics d'alimentation en eau potable	Services publics d'alimentation en eau potable	Services publics d'alimentation en eau potable Alimentation autonome	Irrigation Abreuvement des troupeaux
Services de collecte et traitement des eaux usées	Services publics d'assainissement collectif Assainissement autonome	Services publics d'assainissement collectif	Services publics d'assainissement collectif Épuration autonome	Épuration des effluents d'élevage

L'exercice de récupération des coûts consiste donc à identifier et détailler les transferts financiers pour 5 catégories d'utilisateurs :

- Ménages ou usagers domestiques : consommateurs d'eau abonnés domestiques des services publics d'eau et d'assainissement ;
- Entreprises :

- Activités de Production Assimilées Domestiques (APAD) : toutes les activités économiques soumises aux redevances domestiques
- Industries : redevables industriels au sens des agences et offices de l'eau, que le site soit isolé ou raccordé à un réseau ;
- Agriculture : élevages et irrigation ;
- Environnement : représentant l'enjeu de la protection des milieux naturels ;
- Contribuables (local, national, personnes physiques mais aussi entreprises).

Nous présentons ci-dessous les étapes de l'analyse de la récupération des coûts.

- Section 2 : Analyse des comptes des services collectifs
- Section 3 : Analyse des taux de recouvrement des coûts des services collectifs d'eau potable et d'assainissement
- Section 4 : Analyse des transferts, via le flux des aides et redevances de l'agence de l'eau et des autres transferts ;
- Section 5 : Estimation des coûts pour compte propre
- Section 6 : Analyse des coûts environnementaux
- Section 7 : Estimation des taux de récupération des coûts par catégorie d'utilisateur.

2. Analyse des comptes des services collectifs d'eau potable et d'assainissement

Sur le bassin Saint-Martin, la population raccordée aux réseaux d'eau potable et d'assainissement est desservie par des opérateurs publics (Régie) et des opérateurs privés (délégataires de services publics-DSP) dans les proportions suivantes :

- Eau potable :
 - En DSP : 100%
 - De la collectivité : 00%
- Assainissement :
 - En DSP : 100%
 - De la collectivité : 0%

Tableau 1 : Répartition retenue de la population du bassin par mode de gestion (DSP et Régie)

13	Population	
	DSP	REGIE
AEP 2016	35 107	
	35 107	0
	100%	0%
Assainissement Collectif 2016	35 107	
	35 107	0
	100%	0%

Source : IREEDD-Espélie, d'après SISPEA 2016, et données locales

2.1 ANALYSE DES COMPTES DES DELEGATAIRES

Les recettes et les charges des délégataires ont été extrapolés à partir des caractéristiques comptables et financières des secteurs d'activité 36.00Z (Captage, traitement et distribution d'eau) et 37.00Z (Collecte et traitement des eaux usées) de l'Insee. Le détail du calcul est présenté dans le rapport méthodologique.

Les résultats sur le bassin sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Recettes et charges des délégataires sur le bassin hydrographique de Saint-Martin, par compétence, moyenne annuelle 2013-2016

Millions d'€ Hors Taxes / an	Saint-Martin		
	AEP	ASST	AEP + ASST
Recettes courantes	3,22	3,76	6,98
Dépenses de fonctionnement	- 2,88	- 3,02	-5,90
Subventions			0,00
Dépenses d'investissement	- 0,60	- 1,02	-1,62
Cout du patrimoine (charges d'intérêt)	- 0,07	- 0,08	-0,14

Les résultats de la Corse sont présentés pour information

Sur le bassin Saint-Martin :

- Les recettes des délégataires sont évaluées à : 6,98 Millions d'euros
- Les dépenses de fonctionnement à : 5,90 Millions d'euros
- Les dépenses d'investissement à 1,62 Millions d'euros.

2.2 ANALYSE DES COMPTES DES COLLECTIVITES

L'analyse financière des services collectifs de la collectivité a été réalisée à partir des comptes M49 des budgets eau et des budgets assainissement des collectivités. Ces données ont été retraitées et croisées avec celles de la base de données SISPEA pour corriger des erreurs dans les deux bases de données. Ce croisement a permis d'avoir une très bonne représentativité des comptes publics des services collectifs dans la mesure où les données couvrent près de 97% à 98% de la population (cf. *Tableau 3 : Disponibilité des comptes des services d'eau et d'assainissement de la collectivité*).

Tableau 3 : Disponibilité des comptes des services d'eau et d'assainissement de la collectivité

	2016		2015		2014		2013	
Guadeloupe et St-Martin	Pop totale	Comptes disponibles	Pop totale	Comptes disponibles	Pop totale	Comptes disponibles	Pop totale	Comptes disponibles
AEP	376 461	100%	410 337	94%	409 055	94%	389 815	95%
AC	353 478	100%	410 335	94%	386 246	94%	371 239	94%

Résultats de l'analyse des comptes des services de la collectivité

Le tableau ci-dessous présente, par compétence, les résultats de l'analyse des comptes des services d'eau et d'assainissement de la collectivité. La collectivité prend essentiellement en charge les investissements dans le patrimoine, et les recettes courantes correspondent à des recettes lui permettant d'assurer sa mission d'autorité organisatrice et patrimoniale.

Tableau 4 : Comptes des services d'eau et d'assainissement de la collectivité

Saint-Martin				
Millions d'€ Hors Taxes / an	AEP	ASST	Mixte (AEP & ASST)	Total
Recettes courantes	0,96	0,09	-	1,05
Ventes	-	-	-	0,00
Travaux	-	-	-	0,00
Produits et services divers	0,96	0,09	-	1,05
<i>Dont 7063 – Contribution des Communes (eaux pluviales)</i>	-	-	-	0,00
Autres produits d'exploitation	-	-	-	0,00
Dépenses de fonctionnement	- 0,17	- 0,18	-	-0,35
Achats et charges externes	- 0,06	- 0,07	-	-0,12
Autres charges	- 0,00	- 0,01	-	-0,01
Charges de personnel	- 0,11	- 0,10	-	-0,21
Taxes et redevances	-	-	-	-
Subventions	3,92	1,32	-	5,24
Subventions d'investissements	1,45	1,32	-	2,77
Subventions d'exploitation	2,47	-	-	2,47
Dépenses d'investissement	- 1,83	- 3,17	-	-4,99
Coût du patrimoine (charges d'intérêt)	-	-	-	0,00

Sur le bassin Saint-Martin :

- Les recettes totales des services de la collectivité sont évaluées à : 1,05 Million d'euros
- Les charges d'exploitation (charges d'exploitation) à : 0,35 Millions d'euros
- Les dépenses d'investissement à 4,99 Millions d'euros.

2.3 CONSOLIDATION DES COMPTES

Les comptes consolidés des services collectifs sont présentés dans le Tableau ci-dessous, par mode de gestion (DSP-Régie) et par compétence (eau-Assainissement).

Tableau 5 : Comptes consolidés des services publics d'eau et d'assainissement

Millions d'euros	Saint-Martin		
	Délégataires	Collectivités	Total
Recettes courantes	6,98	1,05	8,02
Dépenses de fonctionnement	-5,90	-0,35	-6,25
Subventions d'investissement	0,00	2,77	2,77
Subventions d'exploitation	0,00	2,47	2,47
Dépenses d'investissement	-1,62	-4,99	-6,61
Charges financières	-0,14	0,00	-0,14

Sur le bassin Saint-Martin :

- Les recettes totales des services collectifs d'eau et d'assainissement à : 8,02 M€
- Les charges d'exploitation à : 6,25 M€
- Les dépenses d'investissement à 6,61 Milliards d'euros.

La répartition de ces volumes financiers par compétence est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Comptes consolidés des services d'eau et d'assainissement, par compétence

Millions d'euros	Saint-Martin		
	AEP	ASST	2013/2016
Recettes courantes	4,18	3,84	8,02
Dépenses de fonctionnement	-3,05	-3,20	-6,25
Subventions d'investissement	1,45	1,32	2,77
Subventions d'exploitation	2,47	0,00	2,47
Dépenses d'investissement	-2,43	-4,19	-6,61
Charges financières	-0,07	-0,08	-0,14

2.4 LA TVA

Les services d'eau et d'assainissement ne sont pas assujettis, ni à la TVA ni à l'octroi de mer à Saint-Martin.

2.5 LA CONSOMMATION DE CAPITAL FIXE - CCF

La Consommation de Capital Fixe -CCF- est correspond à une évaluation de l'usure annuel du patrimoine des services d'eau et d'assainissement. En ce sens, la valeur de la CCF est une approximation des besoins de renouvellement.

L'approche méthodologique retenue pour l'évaluation de la CCF est la suivante :

- Evaluation du stock de capital fixe ;
- Valorisation à neuf du stock, calculé au prix du renouvellement, i.e. à prix courant ;
- Deux valeurs sont retenues pour les durées de vie des installations, une valeur maximale et une valeur minimale.

Le détail des calculs figure dans le rapport méthodologique.

La valeur du patrimoine

Tableau 7 : Le patrimoine des services collectifs d'eau et d'assainissement

Stock de capital d'eau potable	AEP	Valeur à neuf (Millions d'euros)
Réseau (kml)	137	27
Branchements (Nb)	20 341	29
Stockage (m3)	15 000	10
Production (m3/j)	9 000	9
	Valeur totale	75

Stock de capital d'assainissement collectif	-2016	Valeur à neuf (Millions d'euros)
Réseau (kml)	68	35
Branchements (Nb)	10 177	16
STEP (m3)	17 500	8
Refolement (kml)	68	16
	Valeur totale	75

- La valeur à neuf du patrimoine est estimée, approximativement à :
 - 75 M€ pour les services d'eau potable
 - 75 M€ pour les services d'assainissement collectifs.
- La Consommation de Capitale Fixe - CCF**

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'évaluation de la CCF pour les installations d'eau potable et d'assainissement collectif.

Tableau 8 : La Consommation de Capital Fixe

CCF AEP	Millions d'euros / an		CCF AC	Millions d'euros / an	
	HH	HB		HH	HB
Réseaux	-0,5	-0,3	Réseau	-0,7	-0,4
Branchements	-1,0	-0,5	Branchements	-0,5	-0,3
Stockage	-0,1	-0,1	STEP	-0,4	-0,2
Production	-0,4	-0,2	Refolement	-0,3	-0,2
Total	-2,0	-1,1	Total	-1,9	-1,1

Hypothèse Haute - HH - correspondant à l'hypothèse sur la valeur la plus faible de la durée de vie des équipements
 Hypothèse Basse - HB - correspondant à l'hypothèse sur la valeur la plus élevée de la durée de vie des équipements

3. Analyse des taux de récupération des coûts

Les taux de recouvrement/récupération des coûts sont des indicateurs permettant d'analyser les modalités de financement des services collectifs d'eau et d'assainissement. Plus précisément ces taux indiquent quelle est la part de chaque catégorie d'usagers dans le financement des services.

Nous évaluons trois taux de récupération des coûts.

- Le premier taux R1, permet de déterminer jusqu'à quelle hauteur, les recettes des services issues de la facturation des usagers permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement des services. En général, les recettes issues de la facturation permettent de couvrir plus que la totalité des dépenses de fonctionnement. L'excédent dégagé, avec les subventions d'exploitation et le solde des autres produits et charges hors exploitation, constitue une capacité d'autofinancement -CAF- permettant de financer une part des investissements.
- Le deuxième taux R2, permet de mesurer la part la contribution de la CAF et des subventions d'investissement au recouvrement des dépenses d'investissement. Un taux inférieur à 100% signifie que les recettes des services ne couvrent toutes les charges, fonctionnement et investissements des services, et réciproquement pour un taux supérieur à 100%.
- Le troisième taux R3, permet de déterminer dans quelle mesure, les besoins de renouvellement du patrimoine estimés par la CCF, sont couverts.

$$R1 : \text{Taux de recouvrement des charges d'exploitation} = \frac{\text{Recettes courantes de fonctionnement des services}}{\text{Dépenses courantes des services}}$$

$$R2 : \text{Taux de couverture des investissements} = \frac{\text{Capacité d'autofinancement (CAF) + subventions d'investissement}}{\text{Investissements annuels réalisés}}$$

$$R3 : \text{Taux de couverture des besoins de renouvellement} = \frac{\text{Recettes facturées + subv. d'inves. + subv. d'exploitation}}{\text{Dépenses d'exploitation + charges financières + CCF}}$$

Les taux de récupération des coûts des services collectifs sont présentés ci-dessous.

Tableau 9 : Taux de recouvrement des coûts des services collectifs

Millions d'€ Hors Taxes / an	Saint-Martin		Total
	AEP	ASST	
Recettes facturées	4,18	3,84	8,02
Subvention d'exploitation	2,47	0,00	2,47
Recettes de fonctionnement des services (1)	6,65	3,84	10,49
Dépenses d'exploitation (2)	-3,05	-3,20	-6,25
Excédent Brut d'exploitation (3= 1-2)	3,60	0,65	4,25
75 autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76 produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 produits exceptionnels	4,49	0,01	4,49
65 autres charges de gestion courante	0,00	0,00	-0,01
66 Charges financières	-0,07	-0,08	-0,14
67 charges exceptionnelles	-2,02	0,00	-2,02
Résultat de gestion, financier (4)	2,40	-0,07	2,32
Capacité d'autofinancement - CAF (5=3+4)	6,00	0,57	6,57
Subventions d'investissement	1,45	1,32	2,77
Dépenses d'investissement	-2,43	-4,19	-6,61
Consommation de capital fixe (CCF MAX)	-1,99	-1,95	-3,94
Alimentation en eau potable	-1,99	0,00	-1,99
Assainissement collectif	0,00	-1,95	-1,95
Consommation de capital fixe (CCF MIN)	-1,10	-1,10	-2,20
Alimentation en eau potable	-1,10	0,00	-1,10
Assainissement collectif	0,00	-1,10	-1,10
R1	Taux de couverture des charges d'exploitation		137%
R2	Taux de couverture des investissements		307%
R3 Max	Taux de couverture besoins de renouvellement		159%
R3 Min	Taux de couverture des besoins de renouvellement		192%

Principales Conclusions

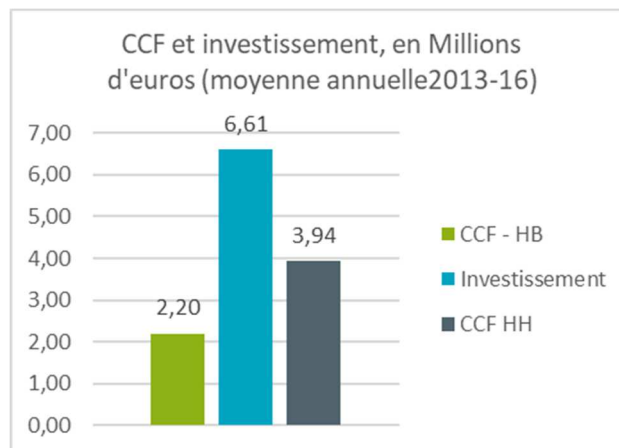
1. La couverture des charges des services

Les services couvrent la totalité de leurs charges d'exploitation et les dépenses d'investissement.

- a. **Le taux R1 de récupération des dépenses de fonctionnement des services d'eau et d'assainissement est de 128%** pour l'ensemble des services d'eau et d'assainissement, avec :
 - i. 137% pour l'eau potable, et
 - ii. 120% pour l'assainissement.
- b. **Le taux R2 de couverture des investissements est de 141%**, avec :
 - i. 307% pour l'eau potable (avec 40% de subvention sur l'exploitation et 42% sur les dépenses d'investissement), et
 - ii. 45% pour l'assainissement.
- c. CAF et Investissement : Le rapport de CAF sur les dépenses d'investissement est de 99%, ce qui indique que les services ont la capacité de financer près de 100% de leurs dépenses d'investissement sur leurs propres ressources financières, hors subventions d'investissement. Toutefois, il faut noter que les subventions représentent 23,5% des recettes de fonctionnement).

2. La durabilité financière des services

- a. Sur l'ensemble des services d'eau potable et d'assainissement :
Le Taux de recouvrement des besoins de renouvellement, R3, est compris entre 128% et 154%.
 - i. L'usure annuelle du patrimoine, estimée à partir de la CCF, est comprise entre 2,20 M€ et 3,94 M€.
 - ii. Les dépenses d'investissement, qui portent sur l'extension des services et le renouvellement du patrimoine sont estimée à 6,61 M€.
 - iii. Le niveau des dépenses d'investissement se situe largement au-dessus de la fourchette haute de l'évaluation de la CCF, l'évaluation médiane de la CCF étant à 3,07 Mds d'euros.



- b. Pour les services d'eau potable
 - i. CCF : comprise entre 1,10 M€ et 1,99 M€.
 - ii. Les Investissements s'élèvent à 2,43 Millions d'euros.
- c. Pour les services d'assainissement
 - i. CCF comprise entre 1,10 M€ 1,95 M€
 - ii. Les Investissements s'élèvent à 4,19 Millions d'euros.

3. Des ratios alternatifs de récupération des coûts

D'autres ratios de récupérations des coûts, R2-Bis et R3-Bis, ont été calculés, afin de « neutraliser » les effets des subventions d'investissements et des subventions d'exploitation, et évaluer la couverture des charges d'investissement hors subventions.

$$R2 - Bis : \text{Taux de couverture des investissements} = \frac{\text{CAF} - \text{subv. d'exploitation}}{\text{Investissements annuels réalisés}}$$

$$R3 - Bis : \text{Taux de couverture des besoins de renouvellement} = \frac{\text{CAF} - \text{subv. d'exploitation}}{\text{CCF}}$$

Ces ratios, calculés pour les deux derniers cycles, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

		Adour-Garonne	France
R2-Bis	Ratio de récupération des dépenses d'investissements	65%	65%
R3 Max-Bis	Ratio de récupération des Besoins de Renouv. (CCF Max) ; hors subventions	31%	36%
R3 Min-Bis	Ratio de récupération des Besoins de Renouv. (CCF Min) ; hors subventions	53%	62%

La tarification des services d'eau et d'assainissement couvrent 65% des dépenses d'investissement sur le bassin Adour-Garonne. La couverture des besoins de renouvellement par le prix de l'eau est comprise entre 31% et 53%.

4. Les transferts

Pour mémoire, les transferts retenus dans le calcul de la récupération des coûts portent sur :

Les principaux transferts reçus par les usagers, qui sont :

- Les subventions d'investissement
 - o Les aides des conseils généraux et régionaux,
 - o Les aides en provenance de l'Etat,
- Les subventions d'exploitation : Transferts des budgets généraux des collectivités vers les budgets annexes eau et assainissement des collectivités,
- Les Programmes Exceptionnels d'Investissement – PEI
- L'épandage des boues,
- La solidarité interbassin

Les principaux transferts payés par les usagers, qui sont :

- La TGAP,
- La redevance phytosanitaire,

4.1 LES TRANSFERTS VIA LES FLUX D'AIDES-REDEVANCES DE L'OFFICE DE L'EAU

4.1.1 AIDES PERÇUES PAR LES USAGERS

Il n'y a pas d'office de l'eau à St Martin donc les usagers ne perçoivent pas d'aides en provenance d'un office de l'eau.

4.1.2 LES REDEVANCES PAYEES PAR LES USAGERS

Il n'y a pas de redevance perçue sur la facture d'eau à Saint-Martin (source : *facture type présentée dans les RAD AEP et EU 2016*).

4.2 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : ETAT, CONSEILS REGIONAUX, CONSEILS DEPARTEMENTAUX ET AUTRES COLLECTIVITES

Les financements sur les opérations eau potable et assainissement sur la période 2013-2016 (source : EEASM) représentent un total de 11M€:

	Financier	2013	2014	2015	2016	Moyenne
AEP	Etat	2 816 905		650 000	650 000	1 029 226
	EEASM	723 950				180 988
	COM			650 000	650 000	325 000
	TOTAL	3 540 855		1 300 000	1 300 000	1 535 214
Assainissement	Etat	1 280 000		350 000	650 000	570 000
	Etat-FEI	1 053 831				263 458
	EEASM	583 455				145 864
	COM			350 000	650 000	250 000
	TOTAL	2 917 286		700 000	1 300 000	1 229 322

Les subventions d'investissement perçues par les services collectifs d'eau potable et d'assainissement répertoriés dans les bases de données DGFIP s'élèvent à 2,77M€ en moyenne annuelle. Le détail des subventions est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10: Répartition des subventions d'investissement aux services collectifs d'eau potable et d'assainissement sur le bassin de Saint-Martin

Total	AEP	ASSAINISSEMENT
	1,45	1,32
Agence de l'eau (pour information)	-	-
Autres collectivités	0,55	-
Budget communautaire et fonds structurels	0,30	0,58
Départements	-	-
Etat et établissements nationaux	0,14	0,46
Régions	-	-
Origine non spécifiée	0,45	0,28

Source : IREEDD-Espélie, d'après DGFIP

Pour éviter le double compte, nous ne retenons que les financements transmis par l'EEASM dans l'analyse.

4.3 PROGRAMMES EXCEPTIONNELS D'INVESTISSEMENT

Le contrat de développement entre l'Etat et la Collectivité de Saint-Martin est entré en vigueur en 2011 pour la période 2011-2013. Il a été suivi d'un second contrat engageant la collectivité et l'Etat sur la période 2014-2017. L'enveloppe budgétaire prévue est répartie entre les différents financeurs : Etat, Europe (FEDER) et Collectivité de Saint-Martin.

Les dépenses réalisées sur la période 2011-2013 et prévues au contrat 2014-2017 sont les suivantes :

	Dépenses réalisées sur la période 2011-2013	Dépenses prévues au contrat 2014-2017	Moyenne 2013-2016
Eau potable	5,7 M€	10,5 M€	2,44 M€
Eaux usées	6,9 M€	21,6 M€	4,62 M€

Source : Contrat de développement 2014-2020 de Saint-Martin

Ces montants ont été répartis entre les différents usagers bénéficiaires selon les clés de répartition AEP et AC (cf Annexe 1 : Clé de répartition des volumes d'eau potable et d'assainissement) :

	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture
Contrat de développement de Saint-Martin	5,27	1,01	0,73	0,05

4.4 LA SOLIDARITE INTERBASSIN

L'AFB apporte des financements à la collectivité de Saint-Martin dans le cadre de la solidarité interbassin. La collectivité n'a reçu des financements que sur l'année 2016, à hauteur de 3 037 500€, soit en moyenne 759 375€ sur la période 2013-2016.

Ces montants se répartissent entre usagers des services d'eau et d'assainissement de la façon suivante :

	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture
Financements solidarité interbassin	0,57	0,11	0,08	0,00

4.5 LES TRANSFERTS DES BUDGETS GENERAUX AUX BUDGETS EAU

Les montants de ces transferts ont été identifiés dans les comptes des services d'eau et d'assainissement. Il se compose de deux types de transferts :

- Ceux au titre du financement des eaux pluviales dont le financement est assuré par le contribuable
- Ceux au titre des subventions d'exploitation (hors prime épuratoire, ligne 741 : Primes d'épuration versées par l'agence de l'eau), dont le financement est assuré par le contribuable.

Les montants AEP et AC sont répartis entre usagers sur la base des clés de répartition définies précédemment (cf. *Tableau 16: Répartition des volumes d'eau potable consommés et des rejets des services collectifs entre les usagers sur le bassin de Saint-Martin*).

Sur le district de Saint-Martin, les montants sont les suivants :

	Ménages	APAD	Industrie	Total
Contribution des communes à l'eau pluviale	-	-	-	-
Subvention d'exploitation (hors prime à l'épuration)	1,83	0,32	0,27	0,05

4.6 LES TRANSFERTS VIA LA TGAP

Deux composantes de la TGAP entrent dans le calcul de la récupération des coûts : la composante lessive (payée par les ménages) et la composante matériaux d'extraction (Granulat), payée par les industriels. Sur le bassin de Saint-Martin, nous n'avons pas identifié d'industrie extractive. Les montants concernent donc uniquement la TGAP lessive et sont les suivants (cf. Rapport Méthodologique) :

	Ménages	Industrie	Total
Montant de TGAP (M€/an)	0,03	-	0,03

4.7 LES TRANSFERTS VIA L'EPANDAGE DES BOUES

D'après le RAD de 2016, les volumes issus des ouvrages d'épuration de St Martin s'élevaient à 73 tMS en 2016. Le RAD précise que « La valorisation agricole des boues est privilégiée », sans plus de détails sur les quantités épandues.

Le processus d'épandage des boues d'épuration est assimilé à un transfert financier indirect dans la mesure où il s'agit d'un coût évité pour les agriculteurs et pour les producteurs de boues (industriels et services collectifs d'assainissement).

Les superficies d'épandage des boues (boues d'épurations et industrielles) renseignées au recensement général agricole de 2010 ont permis de calculer des quantités épandues par district hydrographique (sur la base de 3tMS/ha/an¹). Les volumes de boues ainsi estimés ont été rapportés aux gains moyens pour les agriculteurs (11€/tMS) et les services d'assainissement (179€/tMS) (cf. rapport méthodologique)².

Sur Saint-Martin, les gains représentent près de 16 000€/an.

Tableau 11: Calcul des transferts relatifs à l'épandage des boues

Moyenne boues épandues sur la période (tMS/an)	88,9
Gains pour l'agriculture (M€)	0,00
Gains pour la collectivité (M€)	0,02

Le tableau ci-après résume les transferts payés et les transferts reçus par le biais de l'épandage des boues de STEP:

Tableau 12: Transferts via l'épandage des boues (en €)

	Ménages	Agriculture	Industrie	APAD	Total
Epandage des boues – transfert payé	8	15 913	1	2	15 924
Epandage des boues - transfert reçu	11 935	11	1 591	2 387	15 924
Solde	11 926	-15 902	1 590	2 385	0

5. Les coûts pour comptes propres

Les coûts pour compte propre font référence aux dépenses engagés par les usagers domestiques, industriels et agricoles pour des services liés à l'eau et à l'assainissement, hors services collectifs.

5.1 ASSAINISSEMENT ET EPURATION EN COMPTE PROPRE

5.1.1 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES USAGERS DOMESTIQUES

Les coûts pour compte propre de l'assainissement non collectif sont estimés à partir du nombre d'installations en ANC. L'hypothèse retenue du coût unitaire moyen de l'ANC se décompose en :

- 11 700 € pour le coût de l'installation, et
- 73,12 € pour le coût annuel de l'entretien (cf. Rapport méthodologique).

Tableau 13: Coûts pour compte propre de l'assainissement non collectif

Nombre d'installations sur le bassin (*)	4000
Prix moyen annuel de la vidange	73,125

¹ L'article 7 de l'Arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées stipule que la quantité de boues doit être égale à 3 tonnes de matière sèche (tMS) par hectare et par an.

² Par actualisation de l'étude BIPE de 2007.

Coûts de fonctionnement annuels (M€)	0,3
Coût unitaire moyen d'un dispositif	11700
Valeur totale du patrimoine (M€)	47
Durée de vie d'un dispositif – moyenne basse (années)	30
Durée de vie d'un dispositif – moyenne haute (années)	40
CCF - moyenne basse	1,56
CCF – moyenne haute	1,17
Consommation de capital fixe (moyenne annuelle, M€)	1,37
Total coûts pour compte propre ANC (M€/an)	1,67

*Source : EEASM

NB : une majoration des coûts de 30% est appliquée dans les DOM.

Le montant annuel total des dépenses engagées par les usagers domestiques pour l'assainissement non collectif est de 1,67 M€.

5.1.2 EPURATION AUTONOME DES INDUSTRIELS

En l'absence de données suffisantes sur le secteur industriel à Saint-Martin, il n'a pas été possible d'estimer les coûts pour compte propres liés à l'épuration autonome des industriels.

5.2 PRELEVEMENTS AUTONOMES DES INDUSTRIELS

En l'absence de données suffisantes sur le secteur industriel à Saint-Martin, il n'a pas été possible d'estimer les coûts pour compte propres liés aux prélèvements autonomes des industriels.

5.3 COÛTS POUR COMPTE PROPRE DE L'AGRICULTURE

5.3.1 GESTION DES EFFLUENTS D'ELEVAGE

5.3.1.1 Les coûts de fonctionnement

Les coûts de fonctionnement liés au traitement des effluents d'élevage sont à la charge des agriculteurs. Les données relatives au cheptel ont été tirées de l'étude de récupération des coûts précédente (2013) qui se base sur les données du recensement agricole de 2010.

- Calcul des quantités d'effluents produites :

	Nombre de têtes	Ratios de quantités d'effluents produites (m3/tête)		Proportions par type d'effluents		Quantités totales d'effluents produites (m3)
		Fumier	Lisier	Fumier	Lisier	
Vaches laitières	-	7	6,3	2/3	1/3	-
Vaches nourrices	-	10	9	1	0	-
Bovins de plus d'un an	800	7	6,3	2/3	1/3	5 413
Bovins de moins de 1 an	-	3	2,7	2/3	1/3	-
Porcins	-	0,38	0,76	0	1	-
Caprins	1000	0,15	0	1	0	150
Ovins	1000	0,1	0	1	0	100
Total	2 800	/	/			5 663

Source : IREDD, d'après Agreste (RGA 2010)

- Calcul des coûts de fonctionnement :

	Quantités d'effluents produites	Coût de fonctionnement (€/m3)	Coût total de fonctionnement (M€/an)
Fumier	3 983	9,0	0,04
Lisier	1 680	5,4	0,01
Total	5 663	/	0,04

Source : D'après étude BIPE 2007, actualisé.

NB : Une majoration de 30% des coûts est appliquée dans les DOM.

Sur le bassin de Saint-Martin, le coût de fonctionnement lié à la gestion des effluents d'élevage s'élève à **0,04 M€/an**.

5.3.1.2 La CCF

Nous ne disposons pas de données RICA sur Saint-Martin. On fait l'hypothèse que le montant de CCF est proportionnel au montant des coûts de fonctionnement. Le montant de la CCF a donc été estimé en rapportant la CCF aux coûts de fonctionnement sur le district de la Guadeloupe :

$$\frac{CCF_{Guadeloupe}}{\text{Coûts de fct}_{Guadeloupe}} * \text{Coûts de fct}_{St Martin} = \frac{0,76}{4,55} * 0,06 = 0,01$$

Pour le bassin de Saint-Martin, la CCF liée à la gestion des effluents d'élevage s'élève à **0,01M€/an**.

5.3.2 L'IRRIGATION

En l'absence de données suffisantes sur le secteur agricole à Saint-Martin, il n'a pas été possible d'estimer les coûts pour compte propre liés à l'irrigation.

6. Les coûts environnementaux

Les coûts environnementaux se composent des coûts compensatoires et des autres coûts environnementaux. Tous les coûts environnementaux n'ont pu être évalués, faute de données et/ou de connaissances suffisantes sur la nature des coûts.

La comparaison avec le précédent n'est pas pertinente car, d'une part le périmètre des coûts environnementaux évalués n'est pas le même (Cf. Rapport méthodologique) ; et d'autre part les méthodologies utilisées diffèrent.

6.1 LES DEPENSES COMPENSATOIRES

L'évaluation des dépenses compensatoires nécessite de récupérer des données qui n'ont pas pu être collectées jusqu'ici. Cette partie sera actualisée à réception des informations.

6.2 ESTIMATION DES AUTRES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX

Les autres coûts environnementaux correspondent aux coûts (dégradations) subits par l'« acteur » environnement, et n'ayant pas été compensées, c'est-à-dire n'ayant pas fait l'objet d'une dépense effective.

6.2.1 EVALUATION MONETAIRE DES AUTRES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX

L'hypothèse retenue pour l'évaluation des autres coûts environnementaux est la moyenne annuelle des coûts des deux Programme De Mesure (PDM) 2016-2021 et 2022-2027. L'extrapolation du PDM 2022-2027 est calculé en considérant :

- Le cout de l'amélioration d'un point de pourcentage du bon état des masses d'eau superficielles, en rapportant le cout du PDM 2016-2021 au point de pourcentage d'amélioration du bon état escompté entre 2016 (état constaté 2015) et 2021 (état escompté 2021).
- L'écart au bon état des masses d'eau superficielles, en considérant l'état escompté des masses d'eau en 2021.

Le rapport méthodologique commun à l'ensemble des bassins détaille la méthodologie retenue. Pour St-Martin, les données d'état n'ont pas pu être collectées. Aussi l'estimation des autres couts environnementaux est proposée en rapportant le montant du PDM 2016-2021 à l'année, autrement dit, les autres couts environnementaux seraient de 11 millions d'euros par an.

6.2.2 RESPONSABILITE DES ACTEURS

L'hypothèse retenue pour répartir la responsabilité des pressions entre acteurs est celle d'une répartition au prorata du financement du programme du dernier PDM. En d'autres termes, il est supposé que les efforts financiers engagés via les aides reflètent le niveau de pression exercé par les usagers. Pour le bassin de Mayotte, cette répartition est la suivante :

Tableau 14 : Hypothèses de responsabilité des acteurs pour les autres coûts environnementaux

Bassin	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Environnement
Saint-Martin	72%	11%	11%	4%	2%

6.3 SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX

Le coût total des dommages environnementaux sur le bassin de Mayotte s'élève approximativement à 11 millions d'euros par an. Ce chiffre est sous-estimé car il ne tient pas compte des dépenses compensatoires engagées par les usagers.

Ces coûts correspondent à une contribution (*i.e. un transfert*) de l'« acteur Environnement », au profit des usagers (bénéficiaires), dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 15 : Synthèse de l'évaluation des coûts environnementaux

solde net (en M€)	Ménages	Agriculture	Industrie	APAD	Environnement	Contribuable
Dépenses compensatoires	-	-	-	-	-	-
Autres couts enviro.	8,0	0,4	1,2	1,2	-	11,1
TOTAL	8,0	0,4	1,2	1,2	-	11,1

Les limites de l'exercice

Ces résultats doivent être interprétés avec beaucoup de précaution pour les raisons suivantes :

- Le périmètre des dépenses compensatoires n'est pas exhaustif. Seules les dépenses compensatoires jugées significatives et pour lesquelles la donnée était disponible ont été évaluées ;
- Ces dépenses compensatoires ne prennent pas en compte les dépenses effectuées par les autres organismes que l'agence de l'eau ;
- La responsabilité pressions exercées par les acteurs n'est pas toujours clairement identifiée ;
- Les évaluations reposent sur une série d'hypothèses qui doivent être affinées et précisées.

7. Les taux de récupération des coûts par usager

Le taux de récupération des coûts mesure le rapport des transferts payés sur les transferts reçus. Pour chaque catégorie d'utilisateur, nous avons calculé deux taux de récupération des coûts.

- Un taux de récupération des coûts, **hors coûts environnementaux**, comprenant les dépenses des usagers pour les services collectifs, auxquels s'ajoutent les coûts pour compte propre ainsi que la totalité des transferts payés et des transferts reçus.
- Un deuxième taux comprenant les mêmes éléments que le premier, **avec les coûts environnementaux**.

$$\begin{array}{l} \text{Taux de récupération des} \\ \text{coûts par usager} \end{array} = \frac{\text{Sommes payées pour les services +} \\ \text{Transferts payés}}{\text{Sommes payées pour les services +} \\ \text{Transferts reçus}}$$

$$\begin{array}{l} \text{Taux de récupération des} \\ \text{coûts par usager} \end{array} = \frac{\text{Sommes payées pour les services +} \\ \text{Transferts payés} \\ \text{Transferts payés +} \\ \text{Coûts environnementaux payés}}{\text{Sommes payées pour les services +} \\ \text{Transferts payés reçus +} \\ \text{Coûts environnementaux reçus}}$$

Le tableau ci-dessous présente un état des lieux de la totalité des transferts payés et reçus par catégorie d'utilisateur.

Million d'€	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Contribuable	Environnement	TOTAL
Services collectifs	6,94	1,31	0,98	0,09	-	-	-
Coûts de fonctionnement	4,65	0,88	0,66	0,06			
CCF (Médiane)	2,29	0,43	0,32	0,03			
	1,66	-	-	0,06	-	-	1,71
Assainissement non collectif	1,66	-	-	-	-	-	1,66
<i>Coûts de fonctionnement</i>	0,29						0,29
CCF	1,37						1,37
Epuration industriels	-	-	-	-	-	-	-
<i>Coûts de fonctionnement</i>							-
CCF							-
Prélèvements autonomes des industriels	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total Coûts de Fonctionnement + CCF</i>							-
Gestion des effluents d'élevage	-	-	-	0,06	-	-	0,06
<i>Coûts de fonctionnement</i>				0,04			0,04
CCF				0,01			0,01
Irrigation	-	-	-	-	-	-	-
<i>Coûts de fonctionnement</i>				-			-
CCF				-			-
Transferts payés	0,03	-	-	-	5,24	-	5,26
Redevances							-
<i>Dont contribution à la solidarité interbassin</i>							-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)					2,04		2,04
Subventions contribuable non identifiées					0,73		0,73
Transferts via la taxe VNF							-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales					-		-
Transferts budget général - Budget annexe					2,47		2,47
Programmes exceptionnels d'investissement							-
Transferts via la TGAP	0,03		-				0,03
AFD - préfinancements							-
AFD - prêts bonifiés							-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)							-
Aides FEADER (Water efficiency)							-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	6,94	1,31	0,98	0,09	-	-	-

Million d'€	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Contribuable	Environnement	TOTAL
Transferts reçus	9,74	1,83	1,37	0,11	0,03	-	13,08
Aides Agences							-
Aide fonctionnement agence							-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	1,52	0,29	0,21	0,02			2,04
Subventions contribuable non identifiées	0,54	0,10	0,08	0,01			0,73
AFD- Préfinancements							-
AFD - prêts bonifiés							-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-	-	-	-			-
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	1,83	0,32	0,27	0,05			2,47
<i>Programmes exceptionnels d'investissement</i>	5,27	1,01	0,73	0,05			7,06
Solidarité interbassins	0,57	0,11	0,08	0,00			0,76
Redevance phytosanitaire (ONEMA)							-
Aides FEADER (Water efficiency)							-
TGAP					0,03		0,03
VNF						-	-
Epandage des boues	0,01	0,00	0,00	-	0,02		-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)						-	-
Solde transferts payés - transferts reçus	-9,72	-1,83	-1,37	-0,11	5,21		
	Bénéficiaire Net	Bénéficiaire Net	Bénéficiaire Net	Bénéficiaire Net	Contributeur Net		
Coût environnementaux	-8,01	-1,24	-1,23	-0,39	-0,20	11,07	TOTAL
Transferts payés							
<i>Dép. compensatoires payées</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres coûts environnementaux</i>	-	-	-	-	-	11,1	11,1
Transferts reçus							
<i>Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres coûts environnementaux</i>	8,0	1,2	1,2	0,4	0,2	-	11,1

Bilan Ménages – Usager domestique

Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux		47
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux		32
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)		Mén
Services collectifs		6
	Coûts de fonctionnement	4,
	CCF (Médiane)	2,
Coûts pour comptes propres		1,
Assainissement non collectif		1,
	Coûts de fonctionnement	0,
	CCF	1,
Epuration industriels		
	Coûts de fonctionnement	
	CCF	
Prélèvements autonomes des industriels		
	Total Coûts de Fonctionnement + CCF	-
Gestion des effluents d'élevage		
	Coûts de fonctionnement	
	CCF	
Irrigation		
	Coûts de fonctionnement	
	CCF	
Transferts payés		0,
	Redevances	
	Dont contribution à la solidarité interbassin	
	Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	
	Subventions contribuable non identifiées	
	Transferts via la taxe VNF	
	Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	
	Transferts budget général - Budget annexe	
	Programmes exceptionnels d'investissement	
	Transferts via la TGAP	0,
	AFD - préfinancements	
	AFD - prêts bonifiés	
	Redevance phytosanitaire (ONEMA)	
	Aides FEADER (Water efficiency)	
	Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	
Transferts reçus		9,
	Aides Agences	
	Aide fonctionnement agence	
	Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	1,
	Subventions contribuable non identifiées	0,
	AFD- Préfinancements	
	AFD - prêts bonifiés	
	Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	
	Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	1,
	Programmes exceptionnels d'investissement	5,
	Solidarité interbassins	0,
	Redevance phytosanitaire (ONEMA)	
	Aides FEADER (Water efficiency)	
	TGAP	
	VNF	
	Epandage des boues	0,
	Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	
Solde : (transferts payés - transferts reçus)		-9
		Bénéfic
Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)		-8
Transferts payés		
	Dép. compensatoires payées	
	Autres coûts environnementaux	
Transferts reçus		
	Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	
	Autres coûts environnementaux	8,

- Hors coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts de l'utilisateur domestique est de 47,0%. Ce ratio évalue le rapport entre :
 - les volumes financiers payés par les usagers domestiques pour le financement des services liés à l'eau, directement par la facture d'eau et d'assainissement, mais aussi l'assainissement non collectif et indirectement par le biais des autres redevances non liés aux usages directs de l'eau, d'une part ; et
 - les bénéfices qu'ils reçoivent directement en contrepartie, évalués à l'aune des coûts des services d'eau et d'assainissements et indirectement sous la forme de subventions et aides.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégradent à 32,7%. L'écart correspond, pour partie aux coûts des dépenses compensatoires non réintégrés dans le calcul des usagers agricoles, et pour autre partie aux coûts des dégradations environnementales non compensées.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement	NR	47,0%
Avec Coûts environnementaux	NR	32,7%

NR – Non renseigné

Bilan Usager APAD

Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	41,6%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	29,8%
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	APAD
Services collectifs	1,3
Coûts de fonctionnement	0,88
CCF (Médiane)	0,43
Coûts pour comptes propres	-
Assainissement non collectif	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Epuration industriels	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Prélèvements autonomes des industriels	-
Total Coûts de Fonctionnement + CCF	-
-	-
Gestion des effluents d'élevage	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Irrigation	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Transferts payés	-
Redevances	-
Dont contribution à la solidarité interbassin	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	-
Subventions contribuable non identifiées	-
Transferts via la taxe VNF	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe	-
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Transferts via la TGAP	-
AFD - préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
Transferts reçus	1,83
Aides Agences	-
Aide fonctionnement agence	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	0,29
Subventions contribuable non identifiées	0,10
AFD- Préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	0,32
Programmes exceptionnels d'investissement	1,01
Solidarité interbassins	0,11
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
TGAP	-
VNF	-
Epanchage des boues	0,00
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
Solde : (transferts payés - transferts reçus)	-1,83
	Bénéficiaire Net
Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)	-1,24
Transferts payés	
Dép. compensatoires payées	-
Autres coûts environnementaux	-
Transferts reçus	
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	-
Autres coûts environnementaux	1,24

- Hors coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts, hors coût environnementaux, de l'utilisateur domestique est de 41,6%. Les transferts payés par les usagers domestiques sont inférieurs aux transferts reçus.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégradent à 29,8%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement	NR	41,6%
Avec Coûts environnementaux	NR	29,8%

NR – Non renseigné

Bilan Usager Industriel

Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	41,6%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	27,3%
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Industrie
Services collectifs	0,98
Coûts de fonctionnement	0,66
CCF (Médiane)	0,32
Coûts pour comptes propres	-
Assainissement non collectif	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Epurations industrielles	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Prélèvements autonomes des industriels	-
Total Coûts de Fonctionnement + CCF	-
-	-
Gestion des effluents d'élevage	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Irrigation	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Transferts payés	-
Redevances	-
Dont contribution à la solidarité interbassin	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	-
Subventions contribuable non identifiées	-
Transferts via la taxe VNF	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe	-
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Transferts via la TGAP	-
AFD - préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
Transferts reçus	1,37
Aides Agences	-
Aide fonctionnement agence	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	0,21
Subventions contribuable non identifiées	0,08
AFD- Préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	0,27
Programmes exceptionnels d'investissement	0,73
Solidarité interbassins	0,08
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
TGAP	-
VNF	-
Epanchage des boues	0,00
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
Solde : (transferts payés - transferts reçus)	-1,37
	Bénéficiaire Net
Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)	-1,23
Transferts payés	
Dép. compensatoires payées	-
Autres coûts environnementaux	-
Transferts reçus	
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	-
Autres coûts environnementaux	1,23

- Hors coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts, hors coût environnementaux, de l'utilisateur domestique est de 41,6%. Les transferts payés par les usagers domestiques sont supérieurs aux transferts reçus.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégradent à 27,3%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement	NR	41,6%
Avec Coûts environnementaux	NR	27,3%

NR – Non renseigné

Bilan Usager Industriel + APAD

Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	41,6%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	28,7%
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Indus + APAD
Services collectifs	2,28
Coûts de fonctionnement	1,53
CCF (Médiane)	0,75
Coûts pour comptes propres	-
Assainissement non collectif	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Epuration industriels	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Prélèvements autonomes des industriels	-
Total Coûts de Fonctionnement + CCF	-
-	-
Gestion des effluents d'élevage	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Irrigation	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
Transferts payés	-
Redevances	-
Dont contribution à la solidarité interbassin	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	-
Subventions contribuable non identifiées	-
Transferts via la taxe VNF	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe	-
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Transferts via la TGAP	-
AFD - préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
Transferts reçus	3,20
Aides Agences	-
Aide fonctionnement agence	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	0,50
Subventions contribuable non identifiées	0,18
AFD- Préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	0,59
Programmes exceptionnels d'investissement	1,74
Solidarité interbassins	0,19
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
TGAP	-
VNF	-
Epanchage des boues	0,00
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
Solde : (transferts payés - transferts reçus)	-3,20
	Bénéficiaire Net
Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)	-2,47
Transferts payés	-
Dép. compensatoires payées	-
Autres coûts environnementaux	-
Transferts reçus	-
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	-
Autres coûts environnementaux	2,47

- Hors coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts, hors coût environnementaux, de l'utilisateur domestique est de 41,6%. Les transferts payés par les usagers domestiques sont supérieurs aux transferts reçus.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégradent à 28,7%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement	NR	41,6%
Avec Coûts environnementaux	NR	28,7%

NR – Non renseigné

Bilan Usager Agricole

Les transferts payés et reçus par l'usager Agricole sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux		57,2%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux		22,8%
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)		Agriculture
Services collectifs		0,1
	Coûts de fonctionnement	0,06
	CCF (Médiane)	0,03
Coûts pour comptes propres		0,06
Assainissement non collectif		-
	Coûts de fonctionnement	-
	CCF	-
Epuration industriels		-
	Coûts de fonctionnement	-
	CCF	-
Prélèvements autonomes des industriels		-
	Total Coûts de Fonctionnement + CCF	-
	-	-
Gestion des effluents d'élevage		0,06
	Coûts de fonctionnement	0,04
	CCF	0,01
Irrigation		-
	Coûts de fonctionnement	-
	CCF	-
Transferts payés		-
	Redevances	-
	Dont contribution à la solidarité interbassin	-
	Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	-
	Subventions contribuable non identifiées	-
	Transferts via la taxe VNF	-
	Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
	Transferts budget général - Budget annexe	-
	Programmes exceptionnels d'investissement	-
	Transferts via la TGAP	-
	AFD - préfinancements	-
	AFD - prêts bonifiés	-
	Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
	Aides FEADER (Water efficiency)	-
	Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
Transferts reçus		0,11
	Aides Agences	-
	Aide fonctionnement agence	-
	Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	0,02
	Subventions contribuable non identifiées	0,01
	AFD- Préfinancements	-
	AFD - prêts bonifiés	-
	Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
	Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	0,05
	Programmes exceptionnels d'investissement	0,05
	Solidarité interbassins	0,00
	Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
	Aides FEADER (Water efficiency)	-
	TGAP	-
	VNF	-
	Epandage des boues	-0,02
	Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
Solde : (transferts payés - transferts reçus)		-0,11
		Bénéficiaire Net
Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)		-0,39
Transferts payés		
	Dép. compensatoires payées	-
	Autres coûts environnementaux	-
Transferts reçus		
	Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	-
	Autres coûts environnementaux	0,39

- Hors coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts, hors coût environnementaux, de l'utilisateur domestique est de 57,2%. Les transferts payés par les usagers domestiques sont supérieurs aux transferts reçus.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégrade à 22,8%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement	NR	57,2%
Avec Coûts environnementaux	NR	22,8%

Bilan Contribuable

Les transferts payés et reçus par le Contribuable sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Million d'€		Contribuable
Transferts payés		5,24
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)		2,04
Subventions contribuable non identifiées		0,73
Transferts budget général - Budget annexe		2,47
AFD - préfinancements		0,00
AFD - prêts bonifiés		0,00
Transferts reçus		0,03
TGAP		0,03
Solde transferts payés - transferts reçus		5,21
		Contributeur Net
Coût environnementaux- Solde transferts payés - transferts reçus		-0,20
Transferts payés		
	<i>Dép. compensatoires payées</i>	0,00
	<i>Autres coûts environnementaux</i>	0,00
Transferts reçus		
	<i>Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers</i>	0,00
	<i>Autres coûts environnementaux</i>	0,20

- Le Contribuable finance les services liés à l'eau à travers les subventions versées par les Conseils départementaux, les conseils Régionaux, l'Etat et l'Europe. Ces contributions sont estimées à 5,24 M€ par an et réparties selon les indications du tableau ci-dessus
- Le solde positif de 5,21 M€ de ces transferts indique que le Contribuable est contributeur net au financement des services liés à l'eau.
- Sur les coûts environnementaux, le contribuable ne finance pas des dépenses compensatoires dont les autres usagers sont responsables.

Bilan Environnement

Les transferts payés et reçus par le Contribuable sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Million d'€	Environnement
Transferts reçus	0,00
Aides Agences	0,00
Solde transferts payés - transferts reçus	0,00
	11,1
Transferts payés	
<i>Dép. compensatoires payées</i>	0,00
<i>Autres coûts environnementaux</i>	11,1
Transferts reçus	
<i>Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers</i>	0,00
<i>Autres coûts environnementaux</i>	0,00

- L'environnement est un acteur contributeur aux services liés à l'eau au sens où il subit des dégradations qui ne sont pas compensées.
- Les dégradations des ressources en eau et des milieux aquatiques non compensées ont été évaluées à l'aune des dépenses annuelles nécessaires au rétablissement du bon état des masses d'eau, en l'occurrence à 11,1 M€.

Bilan Navigation

- Il n'a pas été mené d'analyse par district pour les usages navigation. Les évaluations des coûts des usages de l'eau pour la navigation et leurs financements n'ont pas donc pas été intégrés dans les calculs des taux de récupération des coûts par usager et par district.
- Néanmoins, à l'échelle nationale, le taux de récupération des coûts de l'usage navigation est estimé à 73%.

Bilan Hydroélectricité

- Il n'a pas été mené d'analyse par district pour l'usage hydroélectricité. Seuls les coûts des usages de l'eau pour le refroidissement des centrales hydroélectriques ont été intégrés dans le calcul des usages de l'eau des industriels.
- Les évaluations des coûts des usages de l'eau de l'hydroélectricité et leurs financements n'ont pas été intégrées dans les calculs des taux de récupération des coûts par usager et par district. A l'échelle nationale, le taux de récupération des coûts de l'usage navigation est supérieur à 100%.

8. Annexes

8.1 ANNEXE 1 : CLE DE REPARTITION DES VOLUMES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Les aides attribuées aux collectivités pour les services collectifs d'eau et d'assainissement ont été réparties entre les usagers au prorata des volumes d'eau potable consommés et des rejets.

Tableau 16: Répartition des volumes d'eau potable consommés et des rejets des services collectifs entre les usagers sur le bassin de St Martin

	Ratio AEP	Ratio AC
Ménages	74%	75%
APAD	13%	15%
Industrie	11%	10%
Agriculture (élevage)	2%	0%

Source : Office de l'eau